

LES MISSIONS

Assurer aux personnes dépendantes, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale.

Eviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales le permettent.

Abréger une hospitalisation et faciliter le retour à domicile.

Aider à maintenir la personne au sein du tissu social.



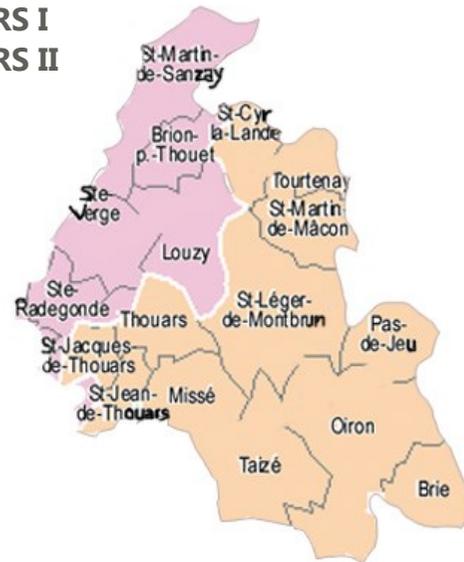
L'ÉQUIPE

1 infirmière coordinatrice
Dominique AOUDE

1 secrétaire
Nelly AILLEAUME

ET 16 AIDES-SOIGNANTES

L'équipe d'aides-soignantes intervient au domicile du :
THOUARS I
THOUARS II



L'ÉQUIPE SOIGNANTE VOUS PREND EN CHARGE PENDANT LE TEMPS NÉCESSAIRE AU RETOUR DE VOTRE AUTONOMIE.

LA PRISE EN CHARGE

La prescription doit être effectuée par un médecin (hospitalier ou libéral)

Vous faites appel au service ...

La fréquence des visites sera évaluée par l'infirmière coordinatrice qui proposera les solutions les mieux adaptées aux besoins (*cette évaluation sera faite lors de votre séjour hospitalier ou au domicile*).

Le passage au domicile

S'effectue
le matin entre 7h30 et 12h30
ou l'après-midi entre 16h00 et 19h00

L'ARRÊT DE LA PRISE EN CHARGE

| L'arrêt peut être prononcé par le Médecin Conseil de votre caisse d'assurance maladie.



| Votre médecin traitant et l'infirmière coordinatrice du SSIAD peuvent être amenés à demander l'interruption de votre prise en charge, au vue de votre niveau d'autonomie.

NOUS CONTACTER

Le secrétariat est ouvert
du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

TÉL. 05.49.68.30.81

En dehors des heures de permanence
vous pouvez laisser un message sur le
répondeur



Le Service de Soins Infirmiers à Domicile est situé dans le bâtiment « les Charmes de Fleury »

sur le site hospitalier de THOUARS

Courriel : soins.domicile@chnds.fr

Communication CHNDS - décembre 2004
dernière MAJ : juin 2018
IN-AA0094—Version 1



SERVICE
DE SOINS
INFIRMIERS
A
DOMICILE

Une équipe d'aide-soignantes
intervient à votre domicile ...

**SUR LES CANTONS DE
THOUARS I - THOUARS II**